



PRÉFECTURE DU CHER

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
GÉNÉRALE ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

installation classée soumise
à autorisation n° 7258

Dépositaire :
ASB Aérospatiale Batteries S.A.

ARRETE N° 2008.1.1232 du 21 octobre 2008
Modifiant l'arrêté préfectoral n° 2006.1.426 du 29 mars 2006
autorisant l'exploitation d'une usine de fabrication de piles thermiques
à Bourges, allée Sainte-Hélène

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006.1.426 du 29 mars 2006 autorisant la société ASB Aérospatiale Batteries S.A. dont le siège social est situé allée Sainte-Hélène à Bourges, l'exploitation d'une usine de fabrication de piles thermiques,

Vu la demande de la Société ASB, en date du 30 mai 2008, portant sur la mise à jour de l'article 7.7.6.2 de l'arrêté préfectoral n° 2006.1.426 du 29 mars 2006,

Vu le rapport et les propositions de l'inspection des installations classées du 02 octobre 2008,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Cher

ARRETE

Article 1 : l'article 7.7.6.2 bassin de confinement et bassin d'orage est modifié comme suit :

« les réseaux d'assainissement susceptibles de recueillir l'ensemble des eaux polluées lors d'un accident ou d'un incendie (y compris les eaux d'extinction et de refroidissement) sont raccordés à un bassin de confinement étanche aux produits collectés et d'une capacité minimum de 200 m³ avant rejet vers le milieu naturel. La vidange suivra les principes imposés par le chapitre traitant des eaux susceptibles d'être polluées. »

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Cher, les Maires de Bourges, la Chapelle Saint-Ursin, Marmagne, Plaimpied-Givaudin, Saint-Doulchard, le Subdray et Trouy, le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Centre et l'Inspecteur des installations classées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la Société ASB Aérospatiale Batteries.

Bourges, le 21 OCT. 2008

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Mathieu BOURRETTE